

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 17 octobre 1935;

les adhésions au  
Vu l'engagement en date du classement du cours de l'Yzeron  
~~entre~~ entre les parcelles 346 et 145 et d'une bande  
de terrain de 10m. de large sur chaque rive, données :

- le 24 novembre 1935, par M. Badoil Pierre, charron  
au bourg d'Yzeron, propriétaire des parcelles cadas-  
trales N<sup>os</sup> 346 et 347;

- le 24 janvier 1936, par M. Lacroix Julien, 5 rue  
Louis Vittet à Lyon, propriétaire des parcelles cadas-  
trales N<sup>os</sup> 77, 78, 106c, 131, 135, 499;

- le 8 novembre 1935, par M. Lhopital Pierre Antoine,  
au Charey, à Yzeron, propriétaire des parcelles cadas-  
trales N<sup>os</sup> 98c, 105c, 132,

- le 3 décembre 1935 par M. Thollot Etienne, hôtelier  
à La Brally, à Yzeron, propriétaire de la parcelle  
cadastrale n° 76,

- le 3 décembre 1935 par M. Vachon Jean-Claude, au  
Godart, à Yzeron, propriétaire de la parcelle cadas-  
trale n° 486,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le cours de l'Yzeron, avec ses deux cascades, et une bande de terrain de 10m. de largeur sur chacune de ses rives prise sur les parcelles cadastrales N<sup>OS</sup> 76, 77, 78, 80c, 105c, 106c, 131, 132, 135, 346, 347, 486 et 489 de la Commune d'YZERON (Rhône),

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du RHÔNE, au Maire d'Yzeron et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

~~-classé.~~

Paris, le

21 AVRIL 1936

DU MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

*P. Charbonnet*

